

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 fr.	12 fr.	22 fr.
Etranger (Union postale)	9.50	19	36

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

BULLETIN DU JOUR

Les funérailles des victimes de la catastrophe de Montceau-les-Mines ont lieu aujourd'hui mercredi, à dix heures. M. Dupuy-Dutemps représentera le gouvernement.

Pendant toute la journée d'hier, les autorités ont porté aux blessés et aux familles en deuil des secours et des consolations.

La Chambre a nommé la commission de 33 membres chargée de l'enquête sur les conventions et de l'examen du cas de M. Raynal.

Un seul socialiste en fait partie. Aussi le parti manifeste un vif mécontentement.

Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de la dernière heure.

De la Saisie - Arrêt

La saisie-arrest est l'acte par lequel un créancier met sous main de justice les sommes et objets mobiliers qui appartiennent ou qui sont dus à son débiteur. C'est donc un acte d'exécution pratiqué contre un tiers, et ce tiers a le droit et le devoir de ne se libérer que dans certaines conditions déterminées.

Les articles 557 et suivants du code de procédure civile, relatifs à la saisie-arrest étaient applicables indistinctement à toutes les dettes et à tous les débiteurs, avant la loi qui a été promulguée à la date du 20 janvier dernier.

Cette loi nouvelle a apporté de justes modifications à l'ancien texte en ce qui concerne les salaires et petits traitements des ouvriers et employés. Sous l'ancienne législation, les salaires des ouvriers et gens de service étaient saisissables jusqu'à concurrence du cinquième. Aujourd'hui, ils ne sont plus saisissables que jusqu'à concurrence du dixième.

Il en est de même des appointements ou traitements des employés ou commis ou des fonctionnaires, lorsqu'ils ne dépassent pas deux mille francs par an.

La loi du 20 janvier 1895 édicte en outre :

Que ces mêmes salaires, appointements ou traitements ne pourront être cédés que jusqu'à concurrence d'un autre dixième, sauf pour le paiement des dettes alimentaires ; qu'aucune compensation ne s'opérera au profit des patrons entre le montant des salaires dus par eux à leurs ouvriers et les sommes qui leur seraient dues à eux-mêmes pour fournitures diverses, qu'elle qu'en soit la nature, à l'exception toutefois : 1^{re} Des outils ou instruments nécessaires au travail ; 2^{de} des matières et matériaux dont l'ouvrier a la charge et l'usage ; 3^{de} des sommes avancées pour l'acquisition de ces mêmes objets ; que tout patron qui fait une avance en espèces ou de bons de caisse ou de chèques ou de coupons de trois cas ne peut se rembourser qu'au moyen de retenues successives ne dépassant pas le dixième du montant des salaires ou appointements exigibles et que cette retenue ne se confond ni avec la partie saisissable ni avec la partie cessible ; qu'enfin, les acomptes sur un travail en cours ne sont pas considérés comme avances.

Comme on le voit, cette loi du 20 janvier 1895 ne concerne que les ouvriers ou petits employés dont la situation précaire est légitime, à tous égards, d'intérêt. Le législateur ne veut pas que des créanciers grincheux ou malveillants puissent jeter sur la paille ou dans le ruisseau des travailleurs chargés de famille dont le salaire suffit à peine, dans bien des cas, à assurer l'existence matérielle.

A coup sûr, l'idée est généreuse, démocratique, et mérite qu'on en parle. Mais, comme toutes les bonnes choses, elle a un côté faible. Que vait-il arriver, en effet ? C'est que le crédit de tous ceux en faveur de qui cette loi a été faite, va diminuer de moitié. Du moment où l'on réduit le gage donné à un fournisseur, il est juste que ce fournisseur devienne plus réservé, plus circonspect et qu'il ne livre ses marchandises que dans la limite de la garantie qui lui est offerte. De sorte que tout crédit de cent francs, par exemple, ne sera plus maintenant que de cinquante francs et c'est le travailleur qui en souffrira, car il ne pourra pas, bien souvent, se procurer les objets, meubles ou vêtements, qui lui seront nécessaires.

Mais l'ouvrier, me direz-vous, pour demander des avances à son patron.

— A cela, je répondrai d'abord que

le patron n'est jamais obligé de faire des avances et ensuite, que ne pouvant se rembourser lui-même de ses avances qu'au moyen de retenues ne dépassant pas le dixième du montant des salaires ou appointements exigibles, il sera toujours très récalcitrant et opposera même, la plupart du temps, un refus catégorique aux demandes qui lui seront adressées.

Il arrivera ce que le législateur n'a pas prévu, que l'ouvrier mourra de faim, de froid et de misère entre son patron qui craindra de ne pouvoir se faire rembourser et le fournisseur qui se montrera, avec raison, fort difficile.

Mais, à un autre point de vue, il est juste de reconnaître que la loi du 20 janvier 1895 aura été fort utile aux ouvriers et employés, car elle réduit, dans une proportion considérable les frais de procédure de saisie-arrest sur les salaires et petits traitements.

Ce n'est plus le tribunal civil qui est compétent, mais bien le juge de paix. De plus, ce dernier ne pourra jamais autoriser qu'une seule saisie-arrest. S'il survient d'autres créanciers, leur réclamation, signée et déclarée sincère par eux et contenant toutes les pièces de nature à mettre le juge à même de faire l'évaluation de la créance, sera inscrite par le greffier sur un registre spécial. Le greffier se bornera à en donner avis dans les quarante-huit heures au débiteur saisi et au tiers saisi, par lettre recommandée qui vaudra opposition.

Il y a des gens qui ne seront pas contents. Je veux parler de MM. les huissiers dont les émoluments vont diminuer du même coup et qui seront contraints de faire parvenir au Juge de Paix dans le délai de huit jours à dater de la saisie, l'original de l'exploit sous peine d'une amende de dix francs qui sera prononcée par le Juge de Paix en audience publique.

Mais, ne les plaignons pas. Sous l'empire de l'ancienne loi, c'était un véritable abus de papier timbré et de frais vexatoires et inutiles. A Paris surtout MM. les huissiers étaient d'une voracité sans égale. Quand ils en voulaient à un pauvre diable de débiteur qui avait demandé, non sans raison, la taxe des frais, c'était un débordement de procédure au milieu de laquelle les hommes d'affaires les plus malins eux-mêmes ne pouvaient plus se reconnaître. Les saisies-arrests pleuvaient par douzaines avec autant de dénonciations et de contre dénonciations, d'assignations en validité, de notifications de jugement, d'assignations en déclaration affirmative, et que sais-je encore ? Et l'on concevait alors que ces respectables officiers ministériels aient pu vivre jusqu'ici comme des princes, confortablement logés et meublés avec chevaux, voitures et le reste.

Ne sait-on pas et n'est-il pas bon d'apprendre qu'il existe à Paris une quantité d'huissiers qui commentent quotidiennement des « mensonges judiciaires » pour ne pas dire davantage, en faisant porter par des soute-ris-seaux des exploits qu'ils devraient remettre en personne et qui font foi jusqu'à inscription de faux ? Il semble que la loi devrait être égale pour tous ; mais, hélas ! il n'en est rien, car j'ai connu en province un huissier qui a été suspendu pendant six mois pour avoir majoré de dix centimes le coût d'un acte et un autre qui a été destitué pour avoir envoyé à son destinataire un exploit par la poste. Pourquoi donc la Chancellerie a-t-elle deux poids et deux mesures ? N'empêche que la loi du 20 janvier 1895 est un premier coup porté à la rapacité de ces maîtres sans scrupules.

Il y a bien encore d'autres modifications à apporter à notre code de procédure. Comme nous voilà sur la pente des réformes, nous avons tout lieu d'espérer que nos législateurs ne s'arrêteront pas là et qu'ils feront bientôt davantage dans l'intérêt général.

Saint-Simon

(Reproduction interdite.)

Lettre Parisienne

Paris, 5 février.

ROCHEFORT TRIOMPHATEUR. — L'ÉTAT D'ÂME DES MASSES. — LES DESSOUS D'UNE DÉMISSION.

La rentrée triomphale de Rochefort n'est pas seulement un événement parisien, un fait-divers pour les journaux, c'est un fait politique dont on aurait tort de se dissimuler l'importance.

Cette foule immense qui, bravant le froid sibérien, s'est entassée dans les rues parcourues par le cortège, les élan enthousiastes auxquels elle s'est livrée, indiquent un état d'âme qui mérite toute notre attention.

Je veux bien croire qu'une partie de cette foule était composée de simples curieux, de ces badauds qui se précipi-

tent partout où ils espèrent voir quelque chose ; mais la masse, la grande masse était accourue pour acclamer un Rochefort ce qu'elle croit y voir : le défenseur du peuple. Tous les mécontents, les envieux, les misérables étaient là, saluant le singulier Messie, dont ils attendent leur rédemption.

Quant aux véritables ouvriers, à ceux qui vivent de leur travail, ils n'y étaient pas ou y étaient en curieux. Le reste, c'était l'armée de la guerre sociale qui était allée se faire passer en revue par son chef.

La scène était exactement pareille à celle du boulangisme. Nous avons revu la foule du café Durand et de la gare de Lyon avec ses camelots et ses petits pâtisseries en sonnettes blanches ; on a dû, hier au soir, manger les vol-au-vent très tard à Paris.

La plus grande partie de ce monde-là acclame Rochefort, sans savoir pourquoi, de confiance. Ils se sont dits les uns aux autres que Rochefort était leur apôtre, leur sauveur ; ils ont lu, dans l'*Intransigeant*, comment il traite ceux qu'il qualifie de jouisseurs criminels ; cela leur suffit pour crier : vivat !

Pour tout dire, il faut reconnaître que la réputation d'intégrité prohibée, qu'à tort ou à raison on fait à Rochefort, à un moment où Mazas héberge tant de chevaliers de la Légion d'honneur, est pour beaucoup dans son succès auprès de la foule.

C'est là un symptôme grave, le gouvernement a le devoir étroit de donner satisfaction sur ce point au sentiment public.

D'une part, il faut que la grande lessive soit faite, quels que soient les scandales qu'elle puisse entraîner. C'est une erreur de croire que la République en souffrira. Les scandales existents, ils sont connus ; le gouvernement s'honorera en les étalant au grand jour, en frappant leurs auteurs d'une flétrissure publique plus efficace que le glaive de la loi. La prison ne sert à rien ; c'est la flétrissure morale qui doit sévir pour épurer la société en mettant les coupables au ban des honnêtes gens.

Ensuite, il faut, à tout prix, porter le fer rouge dans ce monde de Bourse, de spéculations, d'intrigues, de louches, où la corruption trouve son véritable bouillon de culture, et la fraude son terrain d'opération.

L'éducation actuelle ne donne peut-être pas non plus les meilleurs fruits ; on n'insiste pas sur les droits, oubliant les devoirs. Mais cet ordre d'idées m'entraînerait trop loin ; restons-en à l'arrivée de Rochefort, qui marque le point de départ d'une situation dont il faut s'occuper sans retard.

M. Casimir-Perier a fait connaître par la voie d'un journal les dessous de sa démission.

C'est bien ce que l'on croyait. Les ministres ont manqué totalement à leurs devoirs en traitant le Président comme un simple comparse ; et cela révèle que le système de gouvernement est entièrement faussé.

Non seulement le président de la République, doit être mis au courant de tout, et rien ne doit se faire sans son assentiment, mais les ministres doivent recevoir ses ordres ou se retirer. Ensuite, il doit être bien déterminé, par un règlement de service, que les ministres ne peuvent rien faire, dans les questions importantes, sans en informer le président du Conseil qui, à son tour, en informe le chef de l'État. Cela se fait partout ; il est étonnant que cela ne se fasse pas en France.

C'est le désordre organisé. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que de sourdes rivalités personnelles régnaient entre l'Élysée et quelques ministres, qui n'ont pas hésité à provoquer une crise. Cela devrait au moins servir de leçon pour l'avenir.

Les ministres feraient bien aussi de ne pas s'occuper autant de ce que dit la presse. Nulle part elle n'a une autorité pareille. Ce que disent les journaux est l'expression d'une partie de l'opinion publique, mais ne doit pas être une loi pour le gouvernement.

Décidément, bien des ressorts sont à remanier chez nous.

UN PARISIEN.

Service téléphonique

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 5 février.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LA CATASTROPHE DE MONTCEAU-LES-MINES

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, a été désigné pour représenter le gouvernement aux obsèques des victimes de la catastrophe de Montceau-les-Mines, qui auront lieu demain matin à 10 heures.

M. Dupuy-Dutemps quittera Paris ce soir, à 9 h. 10. Il sera accompagné par M. Guillain, directeur de la navigation et des mines, et de M. Morlet, chef de son secrétariat particulier. MM. Sarrien et Guillain, députés de Saône-et-Loire, quitteront Paris en même temps que le ministre.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Les ministres de la justice et du commerce ont fait savoir qu'ils devaient conférer avec la commission du Sénat chargée d'examiner le projet relatif à la responsabi-

lité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans l'exercice de leur travail.

M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, a entretenu le Conseil de la grève de Roanne. Jusqu'à ces jours derniers, l'attitude des ouvriers avait été très calme, mais depuis l'arrivée de personnes étrangères à la localité, on a pu constater une certaine effervescence.

Toutes les mesures ont été immédiatement prises pour assurer le maintien de l'ordre et la liberté du travail.

Le nombre des ouvriers qui ont repris le travail hier s'élève à 3.800 environ et est supérieur au chiffre de la précédente journée.

LE BUDGET DE 1895

Le Conseil s'est ensuite occupé du budget de 1895, dont l'examen doit se poursuivre aujourd'hui devant la Chambre.

LA CATASTROPHE DE MONTCEAU-LES-MINES

Hier, dès l'annonce de l'épouvantable explosion du puits Sainte-Eugénie, nous avons envoyé à Montceau-les-Mines un de nos rédacteurs. Voici les détails qu'il nous télégraphie :

Montceau-les-Mines, 5 février.

LES CAUSES DU SINISTRE

Il est permis de donner aujourd'hui une version à peu près exacte sur les causes de la catastrophe qui vient de jeter la consternation dans la ville de Montceau, presque exclusivement peuplée d'ouvriers mineurs. La Compagnie des mines de Blanzay exploite à Montceau et dans ses environs, une douzaine de puits désignés sous les noms de Magny, Sainte-Marie, Sainte-Hélène, Lucy, Jules Chagot, Maignand, Sainte-Elisabeth, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis et Sainte-Eugénie.

En fait, le plus grand danger est particulièrement dans le puits Sainte-Eugénie, la houille extraite est fort grasse, très puissante et est, par conséquent chargée de matières volatiles dont la combustion spontanée détermine assez fréquemment, dans certaines parties de la mine, des incendies sans conséquences graves.

Les mineurs sont habitués à ces accidents et se bornent à prendre les précautions usitées en pareil cas, c'est-à-dire à faire un barrage destiné à arrêter les progrès de l'incendie.

C'est donc pas à une explosion que nous devons le sinistre d'hier, mais simplement au phénomène de la combustion du gaz que nous venons d'indiquer sommairement.

Le puits Sainte-Eugénie, qui occupe près de huit cents ouvriers mineurs, se distingue tout particulièrement par la qualité de ses houilles.

Déjà deux explosions s'étaient produites dans ce puits, en 1866 et en 1872, explosions qui avaient fait un certain nombre de victimes.

La Compagnie, désireuse d'éviter le retour de pareils désastres avait fait aménager ce puits en profitant des perfectionnements modernes.

L'EXPLOSION

Malgré toutes les précautions prises, un incendie se déclarait dimanche soir dans la galerie 333. L'ingénieur de la compagnie fit établir un barrage provisoire en planches afin d'arrêter le développement de l'incendie.

Lundi matin, vers 5 heures, le maître-mineur Laurent Boucher recevait l'ordre de se rendre dans la galerie incendiée, où il devait modifier les travaux primitifs et les transformer afin qu'ils puissent résister jusqu'à l'extinction du feu.

Le maître-mineur choisit dans les 180 hommes qui composent son équipe, ceux d'entre eux qui étaient réputés comme de bons ouvriers et lui paraissaient le plus aptes à exécuter cet ouvrage périlleux.

Il est difficile de dire le nombre exact d'ouvriers descendus dans la mine, car le maître-mineur Laurent qui avait la liste sur lui, a succombé dans la catastrophe.

On a bien délivré à la lampisterie 51 lampes, mais des ouvriers en prennent quelques-uns deux, lorsqu'il s'agit d'exécuter des travaux d'une certaine difficulté.

Quel que soit le nombre d'ouvriers employés, il est malheureusement certain que vers 5 h. 12, une explosion terrible se produisit ; le barrage provisoire fut projeté en avant et les éclats vinrent blesser ou tuer tous les travailleurs.

L'incendie se propagea alors avec une extrême rapidité et les flammes pénétrèrent la galerie sur une longueur de 600 mètres.

LES SECOURS

L'explosion avait produit un bruit terrible ; quelques ouvriers restés sur le bord du puits, plus communément appelé « au jour » éprouvèrent une vive commotion. Ceux de leurs camarades qui se trouvaient dans les galeries se hâtèrent de se porter au secours des malheureux ouvriers et ramènèrent à la surface huit blessés, qui furent transportés aussitôt à l'hôpital.

Ces blessés sont : MM. Jean Meunier, Jacques Meunier, Gillot Louis, Blandin Jean, Emorine Pierre, Etienne Chambon, Benoit Aublane, Barthelon Jean-Marie.

La nouvelle de l'explosion s'était répandue en ville avec la rapidité de la foudre, et de toutes parts accouraient les femmes et les enfants des mineurs.

Le personnel des mines de Blanzay, notamment M. de Gournay, gérant, de Boisset, secrétaire-général, Mathieu, ingénieur en chef, les ingénieurs, les médecins, etc., s'étaient rendus sur les lieux de la catastrophe dès les premiers instants.

Le commissaire de police de Montceau, aidé par la gendarmerie, dut déployer toute son énergie pour empêcher les mineurs d'envahir les cages, car tous veulent collaborer au sauvetage de leurs malheureux camarades.

LES VICTIMES

Après de grands efforts, les sauveteurs parviennent enfin à remonter au jour le premier convoi ; ce sont les blessés dont nous avons donné plus haut les noms.

Les spectateurs assistent alors à une scène déchirante, hélas ! se renouvel-

lera plusieurs fois dans la journée ; les vieux parents, les femmes, les enfants, reconnaissant parmi les moribonds ou les morts, le fils, le mari ou le père, descendu le matin dans la mine, en pleine santé, et que la « benne » leur ramène inanimé.

On n'entend au bord du puits que des sanglots. La désolation et la consternation régnent en maîtresses dans cette petite ville, d'ordinaire si animée.

Les blessés sont conduits à l'hôpital de Blanzay, où les premiers soins leur sont prodigués. Quelques-uns d'entre eux dont les blessures ne sont pas très graves purent rentrer immédiatement à leur domicile.

Les sauveteurs continuent leur œuvre, et bientôt la cage remonte, ramenant des cadavres carbonisés, la figure méconnaissable.

Chaque convoi, c'est un redoublement d'angoisse et de cris de douleur qui déchirent l'âme. Les familles ne peuvent guère reconnaître les êtres qui leur furent chers qu'à l'aide de leurs vêtements ou de quel que particularité, car le visage des victimes n'a plus rien d'humain.

Les scènes de lamentation se renouvelent dès qu'un cadavre est reconnu.

Voici la liste des ouvriers dont il a été possible de retrouver les restes.

Henri Vacher, 42 ans, demeurant à Lucy, 3 enfants. — Théophile Brugnol, 42 ans, à Bel-Air, 3 enfants. — Charles Gabon, 41 ans, au Chaux-Buisson, 4 enfants. — Gabriel Bertrand, Philibert Bernard, 32 ans, enfant. — Nicolas Marlot, 51 ans, aux Alouettes, 7 enfants. — Jacques Léger, 34 ans, à La Lande, 2 enfants. — Jean-Marie Parize, 23 ans, à Blanzay, célibataire. — François Durand, 25 ans, célibataire. — Claude Laprey, 28 ans, Bois-de-Gueure, 1 enfant. — Claude Guittard, 40 ans, à Croix-des-Oiseaux, 6 enfants. — Jules Foulhoux, 34 ans, à Bellevue, 3 enfants. — Philibert Baudot, chef de poste, 52 ans, aux Alouettes, 3 enfants. — Laurent dit Boucher, 51 ans, maître mineur, au Bois-du-Verne, 6 enfants. — Claude Grand père, 49 ans, aux Alouettes, 6 enfants. — Gilbert Grand fils, 18 ans. — Philibert Fommeroux, 54 ans, 2 enfants. — François Flèche.

Trois cadavres n'ont pas encore été reconnus. Ils sont exposés sous un hangar en attendant que cette formalité soit accomplie.

LE TRANSPORT DES CADAVRES

Dès que les cadavres sont reconnus, on transporte les victimes soit à leur domicile, soit à l'hôpital. Ce défilé lugubre de civils cause un profond émoi dans la population.

D'après le calcul approximatif du nombre des mineurs descendus, il paraîtrait que cinq cadavres n'ont pas été remontés à la surface et doivent être considérés comme disparus. Le feu faisait de grands progrès, on a dû cesser le sauvetage, pour élever un barrage en maçonnerie, sacrifiant ainsi les cadavres non retrouvés, car, si l'incendie se communiquait au puits Saint-François, 1500 ouvriers se trouveraient sans travail.

A heures du matin, tout danger était conjuré.

LES AUTORITÉS

Les autorités sont sur les lieux : MM. Landau, préfet, Roussel, sous-préfet de Chalon ; Delafont, ingénieur en chef des mines ; de Boisset, maire et gérant des mines de Blanzay. On attend M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics, et M. Magnien, député.

VISITE DE LA MINE

Le commandant Lombard, représentant M. Félix Faure, et M. Maringer, représentant M. Leygues, ministre de l'intérieur, se sont rendus, ce matin, à 9 heures, au puits Sainte-Eugénie, pour visiter les barrages destinés à empêcher la propagation de l'incendie et à éviter une nouvelle catastrophe.

Reçus par MM. de Boisset de Gournay, ingénieur, Marot, ingénieur en chef, de Belledon, Savenot, etc., ces Messieurs sont descendus dans la mine.

Sur l'état des travaux, ils avaient revêtu le costume de mineur : chapeau de cuir, blouse et pantalon.

Tout le personnel de la mine avait suspendu les travaux et s'était massé sur le plan de la mine. On voit encore, sur un charriot, les restes d'un cheval horriblement mutilé.

A part ce détail macabre, aucun signe extérieur ne révèle le désastre. Le froid, très vif, a empêché les habitants de se porter, avec les ouvriers, aux abords de la mine.

CHEZ LES VICTIMES

Après être remontés au jour, MM. Lombard et Maringer ont commencé à visiter, dans les cités ouvrières, les familles des victimes, pour leur distribuer des secours et des consolations.

Quelques infortunes sont particulièrement intéressantes :

C'est Duverne Jean, 28 ans, règne une profonde douleur ; le spectacle est poignant ; il était le seul soutien d'une famille nombreuse.

Marlot laisse une famille de sept enfants. L'aîné a 16 ans ; la mère malade depuis deux ans, est incapable de travailler ; la mort du père plonge tout ce monde dans la misère.

Son cercueil, entouré de fleurs repose dans une chapelle ardente.

Bernard laisse trois orphelins, 5, 7 et 11 ans. Un vieillard de 75 ans, Bertrand, a perdu son fils âgé de 20 ans, qui avait tiré au sort il y a quinze jours. Sa douleur fait peine à voir.

Au domicile de Rigollet, porté comme disparu, une scène navrante s'est produite lorsqu'on a apporté son cadavre. Sa femme criait : « Ne me l'amenez pas ! » Il laisse trois enfants ; l'aîné a 15 ans.

Les visites et la distribution de secours continueront ce soir dans les communes voisines de Montceau-les-Mines.

LA CHAMBRE DES MORTS

Le cortège s'est rendu ensuite à la salle d'assise où la chapelle a été transformée en chambre des morts.

Sur des tréteaux sont sept cercueils recouverts de draps mortuaires. La salle a été tendue d'étoffe noire, laine et argent, par les soins des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui prient pour les défunts.

Le commandant Lombard a chaleureusement félicité ces religieuses du dévouement dont elles ont fait preuve dans cette doulou-

A L'HOPITAL

De la chambre des morts, on est allé à l'hôpital où les blessés sont soignés.

Meunier père a de graves brûlures au côté gauche de la face et au bras et des contusions multiples sur tout le corps. Son état est grave ; il a passé une mauvaise nuit et, depuis ce matin, il est dans un état complet de prostration. Sa femme veille à son chevet.

Meunier, fils du précédent a de graves contusions à la tête et à l'œil gauche. Etat moins grave.

Gillot Louis, contusions multiples, état satisfaisant. Les autres blessés sont soignés à domicile.

Les autorités ont eu également des paroles affectueuses pour M. Brugnol, mineur en traitement à l'hôpital à la suite d'un accident survenu il y a deux mois et dans lequel il faillit perdre la vie. Il a eu quatre personnes de sa famille tuées dans la catastrophe et une blessée. Brugnol, convalescent, a remercié en termes émus.

ANECDOTES

Comme on pense, l'émotion a été considérable non seulement à Montceau, mais dans toutes les localités environnantes. La catastrophe fait l'objet de toutes les conversations.

A Montehanin, un voyageur connaissant bien les mineurs, donnait les détails suivants :

Deux mineurs ont dû de ne pas être tués à une circonstance curieuse. Deux frères étaient près d'entrer dans la mine. L'aîné rencontre un camarade qui lui offre une consommation. Le plus jeune ne veut pas accepter et continua sa route. Cependant, avant de descendre, il demanda si son frère avait pris

Dans le train. Jorden, voulant enseigner à Bonzon le maniement du revolver, fit partir une balle sans le vouloir.
Lorsqu'ils arrivèrent à l'hôtel d'Angleterre, ils rencontrèrent M. Jorden qui venait de théâtre en compagnie d'un jeune homme. Ce dernier éconduisit Jorden, sa femme et le banquier se rendant dans une chambre. Après une violente explication, Jorden dit à Bonzon : « Il faut que tu la tués, nous dirons qu'elle s'est suicidée. » Bonzon tira. On connaît la suite.
Le banquier se sauva, passa une partie de la nuit dans les bois qui environnent Rouen et prit dans la matinée un train qui le ramena à Paris, où il fut arrêté.

Un Déséquilibre
Il paraît probable que M. Bonzon, était frappé d'aliénation mentale. Les renseignements recueillis sur lui le font présumer. Une expertise médicale aura certainement lieu.

M. Gustave Bonzon appartient à une famille des plus honorables. Ainsi que ses cinq frères, il est né à Genève, mais ils ont tous revendiqué la qualité de Français comme descendants de réfugiés protestants.

M. Gustave Bonzon, qui est l'aîné de la famille, a commencé son apprentissage financier comme attaché à la banque W. K. N. rue de Grammont. Il est ensuite entré chez M. de Camondo, où il est resté fort longtemps et dont il a été le fondé de pouvoir général pendant cinq ans.

En quittant M. de Camondo, M. Gustave Bonzon est devenu, d'un côté, l'associé de la banque Sauter, mais ses affaires, son état de prostration continuelle et aussi quelques observations de plusieurs médecins amis qui doutaient de la stabilité de ses facultés mentales, inspirèrent des craintes sérieuses à ses parents.

Après plusieurs démarches, ses frères obtinrent l'année dernière la réduction de son apport social dans la maison de banque dont il était associé, son état de santé continuant à inspirer de nouvelles craintes, on obtint, au mois de décembre dernier, la liquidation de la société et le retrait des fonds apportés par M. G. Bonzon.

C'est alors qu'il songea à installer une banque et une agence d'affaires, 21, rue Le Peletier, ce qui, comme nous l'avons annoncé, lui fit fuir la connaissance de Jorden qui voulait lancer un pneumatique de bicyclette.

Gustave Bonzon est marié et père de deux petites filles charmantes. Jamais la conduite de son mari n'a inspiré aucun soupçon à M. Bonzon ; il passait toutes ses soirées avec sa femme et ses enfants.

TIRAGES FINANCIERS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Communes 1879. — Le n° 323.763 gagne 100.000 fr.
Le n° 449.859 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 250.366, 498.718, 770.294, 908.678, 588.177, 37.508.
Communes 1880. — Le n° 298.255 gagne 100.000 fr.
Le n° 288.351 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 352.476, 635.143, 195.547, 983.309, 493.591, 432.663.
Communes 1891. — Le n° 363.510 gagne 100.000 fr.
Le n° 773.870 gagne 10.000 fr.
Le n° 951 gagne 5.000 fr.

COURRIER MARITIME

La Ville de la Ciotat a quitté Albany hier, mardi, à six heures du soir.

Lyon et la Région

L'Élection du 1^{er} Arrondissement

DÉSISTEMENT DE M. GUILLAUMOU

M. Guillaumou a adressé aux électeurs du premier arrondissement la lettre suivante :
Citoyens,
Fidèles à la tradition républicaine et à la parole donnée, je me retire de la lutte. En adressant mes remerciements à mes sincères amis, je prie ceux qui ont patronné ma candidature, et l'expression de ma vive gratitude aux 1.088 électeurs m'ayant honoré de leurs suffrages, de les engager vivement, dans l'intérêt supérieur de la République, à obéir à la discipline républicaine, en reportant leurs voix, en votant tous pour le citoyen Faure.

C'est par l'union de tous les sincères républicains que certaines coalitions pourront être déjouées.
Merci à tous. Vive la République !
GUILLAUMOU.

Les Sports

SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

Résultats des concours publics du 3 février 1895 :

Armes de précision (100 mètres). — MM. : 1^{er} prix, Massip fils, 134 degrés ; 2^e Silland, 153 ; 3^e Gontallier, 157 ; 4^e Belmont, 160 ; 5^e Guerry père, 200 ; 6^e Bonnet, 202 ; 7^e Bossey, 237 ; 8^e Berjon, 258 ; 9^e Dusse, 270 ; 10^e Veyre, 300 ; 11^e Janin, 308 ; 12^e Chartron, 325.

Armes de guerre (300 mètres). — MM. : 1^{er} prix, Renaud, 23 points, 2^e Andrieux, 21 ; 3^e Vacher, 21 ; 4^e Fleury, 20 ; 5^e Perrier, 17 ; 6^e Fouchet, 17 ; 7^e Berjon, 17 ; 8^e Bonnet, 16 ; 9^e Veyre, 16 ; 10^e Grand, 10 ; 11^e Bouvier, 10 ; 12^e Gelpi, 15.

L'AFFAIRE DE L'AVENIR DES FAMILLES

L'Instruction n'a relevé aucun fait nouveau contre les trois administrateurs de la société de l'avenir des familles, actuellement arrêtés.

M. Benoist, juge d'instruction, n'a du reste procédé hier à aucun interrogatoire des inculpés et nous ne pouvons aujourd'hui, que compléter par nos propres renseignements, les détails précédemment donnés sur cette mystérieuse affaire.

L'avenir des familles se trouvait déjà depuis quelques années, nous a-t-on dit, dans une situation précaire, par suite des spéculations auxquelles se livraient certains de ses administrateurs.

C'est ainsi que circulaient en banque nombre d'effets, se chiffant même par de grosses sommes, et souvenant, pour la plupart, par l'effet d'Allaire.

Parier était réellement créancier d'Allaire, comme paraîtrait l'indiquer les effets ou bien ces billets (étaient-ils simplement destinés à masquer les vides faits dans la caisse de la Société ?

C'est ce qu'on ignore pour le moment. Toutefois, il est de nombreuses plaintes, émanant de porteurs de billets de l'avenir des familles, sorties au tirage et demeurées impayées.

Le tribunal, ému de ces réclamations, a nommé un administrateur provisoire.

qui a convoqué pour la fin de ce mois une assemblée générale des actionnaires.

À cette époque seulement, il sera permis de connaître exactement la situation de la société dont la comptabilité n'est rien moins qu'embrouillée.

Nous croions même savoir que le bilan de 1893, actuellement entre les mains de M. Benoist, donnerait prise à plus d'une critique.

Il ne s'ensuit pas fatalement que la liquidation de la Société s'impose ; on pourra peut-être, moyennant quelques sacrifices, arriver à sa reconstitution. C'est ce que, pour les intéressés, nous souhaitons de tout cœur.

Ajoutons, en terminant, que la véritable identité d'Allaire n'a pu encore être établie ; il dit être né en 1816 à Paris et ne fournit sur son origine aucune pièce officielle.

Or, on le voit, les registres de l'état civil ont été détruits à Paris par la commune ; on conçoit que, dans ces conditions, les recherches de la justice se trouvent bien entravées.

D'aucuns disent qu'Allaire est un ancien prêtre ; d'autres, qu'il a été notaire ou agent de change.

Mais ce ne sont là que des bruits dont, nous le répétons, jusqu'à présent, il a été impossible de contrôler l'authenticité.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 103 3/4 ; Extérieure, 75 4/5 ; Italien 87 1/2 ; Crédit Lyonnais, 820 60 ; Banque Ottomane, 598 75 ; Autrichiens, 820 ; Nord-Espagne, 108 1/2.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Aujourd'hui, mercredi, 6 février 1895, 3^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 26, coucher, 5 h. 04. Lune : premier quartier le 3 ; pleine le 6.

Hier, mardi, temps très froid et humide. Il est tombé une légère neige dans la matinée.

Les mauvais temps continuent sur le Sud-Ouest et le centre du continent, une nouvelle bourrasque nous ennuiera par l'Est, d'après le baromètre est inférieure à 750^{mm}, tandis que de fortes pressions persistent au nord de l'Europe. Sur nos régions, l'avant-dernière nuit a été froide et l'on a eu les minima suivants : Mont-Verdun - 1^{er}, Saint-Genis - 9^e, Parc - 8^e ; hier matin il est tombé une légère neige.

Hier, à Lyon : hauteur barométrique : 4 heures du soir, 756^{mm}. Pluie depuis 24 h. 0^{mm} 75.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum - 8,3, maximum - 5^e ; à l'air libre minimum - 14,2, maximum, - 0^e.

Prévision : Temps froid, neige.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage : 7 h. mat. midi 5 h. soir.

Le 4 février... 0^h 37 0^h 34 0^h 31
Le 5 février... 0^h 30 0^h 29 0^h 33

La Tulaire des Brotteaux

Dernier écho de la fête de la Tulaire des Brotteaux.

M. Waldeck-Rousseau a remis, avant son départ, au président de cette société la somme de 500 francs, pour être versée dans la caisse de cette œuvre si philanthropique. L'éminent sénateur de la Loire a mis ainsi en pratique les belles théories qu'il nous préconisait dimanche.

Que de policiers n'en pourraient dire autant.

Les Patineurs

Les patineurs sont dans la joie : depuis hier l'accès du lac de la Tête-d'Or leur a été permis.

La température sibérienne qui sévit en ce moment n'a pas paralysé leur zèle, bien au contraire.

Tant il est vrai que le malheur des uns fait toujours le bonheur des autres, et que s'il est, en ce moment, de pauvres diables qui maudissent les rigueurs de l'hiver, il en est d'autres, au contraire, qui s'en réjouissent.

Caisse d'épargne de la Croix-Rousse

L'administration de la caisse d'épargne de la Croix-Rousse a l'honneur de prévenir le public que ses bureaux seront ouverts un jour de plus par semaine, soit les dimanches, lundis et jeudis, de 9 heures à midi.

Conférences sur la Russie

M. Alexandre Serbrennikov, rédacteur en chef de journaux quotidiens d'Odessa, organise en ce moment une série de conférences populaires sur la Russie et les Russes.

Ces conférences en deux parties seront accompagnées de projections lumineuses représentant des scènes et des paysages russes.

L'orateur se propose de parcourir les grandes villes de France.

La première de ces conférences aura lieu à Paris et il est probable que M. Serbrennikov viendra ensuite à Lyon.

Ecole de commerce

Le ministre du commerce vient de fixer à deux le nombre des bourses à allouer à l'Ecole de commerce de notre ville.

Les jeunes gens qui désireraient obtenir une de ces bourses devront adresser leur demande du 15 au 31 mars, à la préfecture de leur domicile.

Baccalauréats

Nous avons annoncé hier qu'une session extraordinaire des baccalauréats aura lieu le 30 mars pour les candidats précédemment ajournés.

bien venir retirer les lettres d'invitation qui leur seront nécessaires pour leurs familles, à la séance habituelle du 6 février.

Le Cercle Pierre Dupont

On a raison de dire que la chanson française n'est pas morte, nous en avons eu une nouvelle preuve en assistant, hier au soir, à la charmante soirée à laquelle nous avait convié le cercle Pierre Dupont.

Nous avons entendu d'abord quelques bien jolies chansons : *Le vin de ma vigne*, *Roger-Bontemps* ; puis des romances : *Complets de Vulcain*, dits par M. Païre, du Conservatoire, *Donne-moi cette fleur*, par M. Labranche, *Stances de Laksme*, par M. Delatour, M. Georges Fay a soupiré avec délicatesse une sérénade de Severo Torrelli. Entre temps, M. Charles Lebrun a dit avec chaleur un épithalame et une poésie de Barbier, et M. Falcohet, *Lucie d'A*, de Musset.

J'en passe, à mon grand regret. Je ne voudrais cependant pas omettre ce qui a été dit dans le genre gai — et ça n'a pas fait défaut. — M. Schock a fort diverté la salle avec *Gurillon-les-Bains*, *l'Obsession*, M. Prud'homme avec *Chez les Duronillard*, etc.

À côté des œuvres connues et aimées, nous avons eu le plaisir d'applaudir quelques pièces originales dits par leurs auteurs, telles : les *Considérations philosophiques*, de M. Bourdin ; les *Feuilles mortes*, de M. Goudier ;

Toujours en quête de nouveautés intéressantes, M. le président du Cercle Pierre Dupont a promis à ses amis une innovation pleine de charme : ce sera l'étude d'une vieille chanson dans chaque séance future.

Une attraction de plus pour ces charmantes soirées : ce n'est certes pas qu'elles en aient manqué jusqu'à ce jour.

FAITS DU JOUR

Tamponné par un train. — Un douloureux accident est venu jeter la consternation, hier, à la gare de Perrache.

Un Charentais, homme d'équipe, était occupé à l'accrochage des wagons-postes ; il ne s'aperçut pas qu'un wagon, qui n'avait pu monter sur le chariot, revenait sur le train, et comme, malheureusement, il se trouvait entre deux wagons, il fut serré et affreusement mutilé.

À ses cris, ses camarades accoururent et le transportèrent évanoui à l'infirmerie de la gare où M. Rubin, médecin de la Compagnie, lui a prodigué les premiers soins. Il a été ensuite transporté à son domicile, rue Gilbert. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

M. Chevalier est âgé de 32 ans et père de deux enfants.

Rixe. — La nuit dernière, un homme d'équipe et un de ses amis ont été attaqués rue Victor-Hugo par un soldat du 158^e de ligne, qui était en état d'ivresse. En faisant des moulinets avec sa baïonnette, il blessa à la main et aux reins l'employé de chemin de fer.

Deux gardiens ont arrêté et conduit à la place la militaire.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Guaiacol Degoulet* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid. Ce bon bon médicament calme très bien le toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en purifiant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Sauvetage de l'enfance. — Le tirage de la tombola organisée par la Société de Sauvetage de l'enfance a eu lieu le 1^{er} février courant, à l'issue de l'assemblée générale.

Les porteurs de billets peuvent se présenter dès maintenant au bureau, 12, rue Gasparin, pour retirer les lots qu'ils ont pu gagner.

Les lots qui ne seront pas retirés avant le 1^{er} mars prochain resteront acquis à la Société.

3^e ÉDITION

DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Arrestations. — Pierre Burdard, 48 ans, coupable du vol d'une brochette ; Jacques Perrançon, 16 ans, inculpé de complicité d'un vol de l'été du 1^{er} février courant, à 17 janvier, à l'usine de MM. Caillat, père et fils, ont été arrêtés.

Instruction primaire. — M. Villard, actuellement en congé, a été nommé en qualité d'adjoint titulaire à l'école publique de garçons des Arènes.

Dubois, nommé instituteur-adjoint stagiaire à l'école publique de garçons de Beaujeu, en remplacement de M. Monban.

Mlle Meyssonnier, élève normale de l'Ecole normale, est nommée institutrice-adjointe stagiaire à l'école primaire publique de filles de Quincieu, en remplacement de Mlle Stortz.

Belleville. — Le feu. — Lundi soir vers dix heures, un incendie d'une extrême violence a détruit presque complètement un immeuble occupé par M. Perrachon fils.

Malgré les efforts des voisins et des pompiers accourus sur les lieux, rien ou presque rien n'a été sauvé.

LOIRE

St-Etienne. — Un désespéré. — Ce matin à 8 heures, on a trouvé asphyxié dans sa chambre le nommé Louis Bérard, 66 ans, rentier, 32, rue Valbenoit.

Bérard s'est suicidé de désespoir à la suite de la mort de sa femme décédée il y a une quinzaine de jours.

LA GREVE DES TISSEURS DE ROANNE

Roanne, 5 février.

Nous n'avons pas, heureusement, vu se reproduire aujourd'hui les troubles que nous signalions hier. On a bien enregistré des actes d'intimidation à domicile, mais ils n'ont pas eu la gravité des précédents.

Lots Tures 126.25 ; Banque, 679.37 ; Rio, 313.12 ; de Beers, 518.75 ; Huanchaca, 160 ; Simmer, 308.75.

Dernière Heure

Éboulement dans une mine

Donai, 5 février.

Un mineur, nommé Dhaino, âgé de 27 ans, a été pris sous un éboulement dans la fosse n° 5 des mines de l'Es-carpelle. Le cadavre de ce malheureux n'a pu être retiré qu'après vingt heures de travail.

L'enquête sur les Conventions

Paris, 5 février.

DÉMISSION DE M. ARGELIÉS
M. Argelies, cédant aux sollicitations des socialistes, vient d'adresser au président de la Chambre la lettre suivante :

Monsieur le Président,
Mes honorables collègues du 7^e bureau ont bien voulu me nommer membre de la commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation un ancien ministre ; ils ont jugé utile qu'un membre de la minorité par bureau fit partie de la commission. Celle-ci n'a pas l'opinion des dix autres bureaux, dans lesquels les candidatures de la minorité ont été écartées.

Je me trouve ainsi être le seul membre de la commission appartenant à la minorité, que je ne saurais, dans ce cas, représenter utilement.

Aussi, tout en remerciant mes collègues du témoignage d'estime qu'ils m'ont donné, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre de ladite commission.

Veuillez agréer, etc.

CONTRE-ENQUÊTE SOCIALISTE

Le *Soir* annonce que le groupe socialiste doit faire procéder, de son côté, à une contre-enquête sur les conventions, qui se poursuivra parallèlement à l'enquête officielle, et dont les résultats seront apportés à la tribune, lors de la discussion du rapport de la commission.

RETOUR OFFENSIF

(De notre rédacteur spécial.)

Les socialistes, battus dans tous les bureaux, sont fort mécontents ce soir, et il faut s'attendre pour demain à une recrudescence d'injures et d'outrages contre la majorité de la Chambre, qui a copié, dans voté, il y a quelques jours, la loi d'amnistie.

Le but poursuivi par ce groupe est la déconsidération du régime parlementaire, et tous les moyens lui sont bons.

M. Millerand et ses amis avaient espéré qu'ils pourraient aisément se faire élire dans la commission et entraver sa marche en envenimant le débat et en provoquant des enquêtes et contre-enquêtes sur toutes les versions plus ou moins baroques qu'il aurait fallu aux intriguants d'inventer ou de recueillir du premier venu.

Leur espérance a été déçue, mais il paraît qu'ils ne renoncent pas à l'espoir de provoquer un scandale ; ils vont même, paraît-il, mettre tout en œuvre pour cela.

La majorité, qui les exclut aujourd'hui de la commission Raynal, ne se laissera pas émouvoir par les injures de ceux qui veulent tout démolir, mais qui sont incapables de rien édifier.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

EMBARQUEMENT DE TURCOS

Philippeville, 5 février.

Le *Shamrock*, dont les avaries sont entièrement réparées, a accosté hier soir aux docks de la Compagnie Transatlantique.

Ce matin, à la diane, le deuxième bataillon du troisième régiment de tirailleurs algériens s'est embarqué.

Un vin d'honneur a été offert. À 1 heure, cet après-midi, aux officiers de terre et de mer embarqués sur le *Shamrock*, dans les locaux du service de santé, sur les quais.

Le maire a prononcé un discours dans lequel il a dit que la population était fière d'accueillir les héros de demain, et a-bu au succès des armes françaises sur la grande île africaine. Et s'adressant particulièrement au général Metzinger, il a dit que, parti de Philippeville, où il était chef de bataillon il revenait aujourd'hui général de brigade.

Le maire espère le voir bientôt de retour avec les trois étoiles.

Le général Laroque a remercié la population de son accueil patriotique. Il a dit qu'à Madagascar les cœurs battent à l'unisson des leurs pour les trois couleurs. Le général Laroque a dit que la population Philippevilloise, à l'armée et à la patrie. Ce discours a été très applaudi.

À une heure, le *Shamrock* a largué ses amarres. La *Marseillaise* a alors été jouée par la Philharmonique.

La foule immense qui se pressait sur les quais et la jeteé s'est découverte avec émotion et a poussé des acclamations, pendant que les tirailleurs, grimpés sur les échelles du navire, agitaient leurs chéchias et criaient « Vive la France ! »

La Noubia a joué la marche du régiment, au milieu d'ovations enthousiastes.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Londres, 5 février.

Le discours du trône lu à l'ouverture du Parlement anglais, est conforme au résumé que je vous ai télégraphié hier soir.

À la Chambre des lords, la discussion que a eue Lord Salisbury a dit que le gouvernement, en favorisant une partie des populations arméniennes, assumerait une lourde responsabilité.

Il regrette la campagne du gouvernement contre les lords. Le pays refusera de faire des lords une ridicule chambre d'enregistrement.

Le gouvernement, dit-il, a entrepris une lutte de masses, négligeant pour cela les intérêts des classes pauvres qu'il devrait être le premier à défendre. J'espère qu'un appel au peuple sur cette question est nécessaire.

Lord Salisbury accueille avec satisfaction le passage du message constatant l'accord entre les gouvernements anglais et français au sujet de la délimitation de la colonie de Sierra-Leone.

gotté onze individus et une femme, tous silencieux et armés chacun d'un poignard et d'un revolver. Une perquisition opérée immédiatement a fait découvrir des outils de cambrioleurs, de nombreux objets volés, entre autres ceux qui avaient été enlevés dans les bureaux de la Banque d'Algérie, un matériel de faux-monnayeurs, etc.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

du 5 février 1895

FONDS D'ÉTAT à terme	Dernier cours	VALEURS au comptant	Dernier cours
3 0/0 Français.....	103 15	Ville de Lyon 3 0/0	102 50
3 1/2 Français.....	103 15	Ville Marseille 3 1/2	102 50
Egypte unifiée.....	111 50	V. Paris 6 0/0.....	430 ..
Egypte 4 0/0.....	111 50	— 7 1/2.....	417 ..
Hongrois 4 0/0.....	111 50	— 8 1/2.....	384 50
Italie 5 0/0.....	87 55	Fonct. 1877.....	462 50
Port 4 0/0.....	34 15	— 1879.....	503 ..
Portugal 3 0/0.....	35 25	Commune 1888.....	417 ..
Orient.....	65 60		

